



Présentation au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

Objet : Projet de loi C-284 – Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur les soins oculaires

Présentation faite par la D^{re} Nina Ahuja, BScHons MD FRCSC (ophtalmologie) CHE, présidente, Conseil des grands enjeux de la profession, Société canadienne d'ophtalmologie, et par Mme Elisabeth Fowler, chef de la direction, Société canadienne d'ophtalmologie

Introduction

Honorables sénatrices et sénateurs,

Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser au Sénat au sujet du projet de loi C-284. Je suis la D^{re} Nina Ahuja, et je suis la présidente du Conseil des grands enjeux de la profession de la Société canadienne d'ophtalmologie. Aujourd'hui, Elisabeth Fowler, chef de la direction de la Société canadienne d'ophtalmologie, et moi-même joignons nos voix à celles de nos estimés collègues de l'ensemble de la communauté des soins oculaires pour demander l'adoption rapide du projet de loi C-284, qui établira une stratégie nationale sur les soins oculaires afin de protéger la santé oculaire des Canadiennes et des Canadiens. Ce projet de loi représente l'occasion d'améliorer la qualité de vie de millions de personnes tout en garantissant une approche des soins oculaires exhaustive, collaborative et axée sur les patients.

Arguments en faveur d'une stratégie nationale sur les soins oculaires

La perte de vision est un problème qui touche plus de 1,2 million de Canadiennes et Canadiens à l'heure actuelle, et plus de 8 millions de personnes sont atteintes de l'une des quatre principales maladies oculaires – dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA), cataractes, rétinopathie diabétique et glaucome. Ce fardeau s'alourdit en raison du vieillissement de notre population, et on estimait les conséquences économiques à 32,9 milliards de dollars en 2019. Il est crucial d'offrir un accès rapide à des services

essentiels de santé oculaires pour prévenir la perte de vision et réduire les coûts des soins de santé à long terme.

Cependant, il existe une iniquité dans l'accès aux services de soins oculaires au Canada. En effet, les Canadiennes et Canadiens, en particulier ceux qui habitent dans les régions rurales et mal desservies, font face à des obstacles importants en matière de soins. C'est pourquoi **l'accent mis par le projet de loi C-284 sur l'accès garanti à des services essentiels de santé oculaire** – un élément ne faisant pas partie des débats sur la couverture universelle – est essentiel pour remédier à ces disparités.

Cadre pour une stratégie nationale sur les soins oculaires

Afin de corriger les lacunes existantes dans la prestation de soins oculaires, la Société canadienne d'ophtalmologie propose d'intégrer les éléments clés suivants à la stratégie nationale sur les soins oculaires :

- 1. Garantir l'accès à des services essentiels de santé oculaire pour l'ensemble de la population canadienne**

Chaque Canadienne et chaque Canadien, peu importe son lieu de résidence, son statut économique ou ses origines, devrait avoir accès à des services essentiels de santé oculaire. Ces services incluent des examens de la vue de routine, un dépistage des maladies oculaires courantes et un accès aux traitements. Nous insistons sur le fait qu'il s'agit de garantir un accès équitable à des services nécessaires, et que nous ne parlons pas ici d'une couverture universelle – qui constitue un débat politique distinct.

- 2. Encourager la collaboration entre les professionnels des soins oculaires**

La stratégie doit encourager la collaboration entre les ophtalmologistes, les optométristes, les orthoptistes et les opticiens. Une approche coordonnée fait en sorte que les patients reçoivent les bons soins du bon fournisseur au bon moment, ce qui optimise les résultats pour les patients et l'efficacité des ressources. En tant qu'ophtalmologistes, nous sommes impatients de travailler de façon collaborative avec les optométristes et autres parties prenantes, en apportant notre plus grande expertise pour aider à discerner les élargissements appropriés et sûrs du champ d'application là où ils sont nécessaires, tout en veillant à ce que la sécurité des patients et les résultats positifs demeurent prioritaires.

- 3. Campagnes d'éducation et de sensibilisation du public**

Il faut sensibiliser la population canadienne à l'importance des soins oculaires de routine et aux risques associés à la perte de vision. Des campagnes de sensibilisation du public permettront de mettre en lumière les causes évitables de la cécité et encourageront une prise en charge proactive de la santé oculaire, en

particulier chez les populations vulnérables comme les communautés autochtones, les aînés et les enfants.

4. **Optimiser l'utilisation des ressources grâce à la technologie**

Les progrès technologiques comme l'IA et la télémédecine peuvent contribuer à élargir la portée des services de soins oculaires dans les régions éloignées et à réduire le fardeau qui pèse sur les systèmes de soins de santé. Les outils d'IA peuvent contribuer à la détection précoce de maladies oculaires, tandis que la télémédecine peut mettre les patients des régions mal desservies en contact avec des spécialistes.

5. **Favoriser l'innovation et la recherche**

Un Bureau national de la santé oculaire, dirigé par un administrateur en chef de la santé oculaire au sein du ministère de la Santé, coordonnera les efforts de recherche nationaux et élaborera des lignes directrices normalisées en matière de dépistage. À l'heure actuelle, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) ne consacrent aucun financement à la santé oculaire, et la création de ce bureau viendra combler cette lacune et favorisera l'innovation en matière de traitement et de prévention.

6. **Collaboration avec les systèmes provinciaux et autochtones**

La Stratégie nationale sur les soins oculaires doit travailler en collaboration avec les systèmes de santé provinciaux et autochtones pour garantir sa pertinence culturelle et sa capacité d'adaptation régionale. Étant donné que le gouvernement fédéral joue un rôle direct dans la prestation des soins de santé aux populations autochtones, nous sommes déterminés à collaborer avec nos partenaires à l'échelle fédérale pour veiller à ce que les communautés autochtones aient un accès équitable aux services de santé oculaire.

Résultats et effets attendus

L'adoption du projet de loi C-284 permettra non seulement de créer un cadre qui comblera les lacunes existantes dans la prestation des soins oculaires, mais aussi de jeter les bases pour de meilleurs résultats partout au Canada. En garantissant l'accès à des services essentiels de santé oculaire, nous :

- **Réduirons le nombre de cas évitables de cécité** en faisant la promotion d'une détection et d'un traitement précoces.
- **Diminuerons le fardeau économique** associé à la perte de vision en investissant dans la prévention.
- **Améliorerons la qualité de vie** de millions de Canadiennes et de Canadiens, en particulier chez les populations vulnérables et mal desservies.

- **Garantirons que la sécurité des patients demeure primordiale** en favorisant la collaboration entre les différents professionnels des soins oculaires, veillant ainsi à ce que les tâches nécessitant une formation médicale avancée soient effectuées par des professionnels qualifiés.

Conclusion

Nous exhortons le Sénat à adopter le projet de loi C-284 et à créer un effet durable sur la santé oculaire de l'ensemble de la population canadienne. La Société canadienne d'ophtalmologie est prête à collaborer avec le gouvernement, les agences de santé publique et nos partenaires des domaines de l'optométrie, de l'orthoptique et de l'optique pour veiller à ce que la stratégie soit mise en œuvre de façon efficace et à ce qu'on accorde la priorité à la sécurité des patients et aux résultats positifs.

Prochaines étapes

Une fois le projet de loi adopté, nous serons heureux de collaborer avec Santé Canada afin d'entreprendre l'élaboration d'un cadre et de veiller à sa mise en place pour servir la population canadienne de façon équitable et efficace.

Vous trouverez en pièce jointe notre proposition de cadre qui exprime notre point de vue en lien avec la Stratégie nationale sur les soins oculaires, que nous vous soumettons à des fins d'examen et de réflexion dans le cadre du processus de mise en œuvre.

Merci.